

MERCUER

Relevé annuel de compteur d'eau

à partir du 02
septembre 2024

L'agent technique du Syndicat des
eaux va procéder au relevé des
compteurs dans votre commune

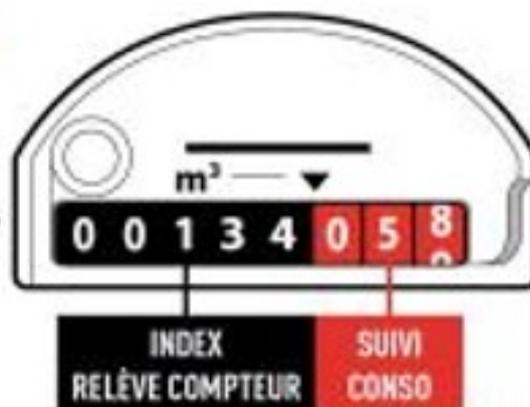


Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires afin que l'agent puisse accéder facilement à votre compteur.

EN CAS D'ABSENCE

Vous pouvez laisser l'index de
votre compteur sur votre porte
ou votre portail
(Chiffres noirs uniquement)

ou le communiquer au
secrétariat du SIAM



Lun 8h30-12h30 // 14h 18h
Mar et jeu 8h30-12h30



mairie-aihon@orange.fr



04 75 35 32 03